

Projet de Transition Professionnelle :

Mise en œuvre des priorités en application des Recommandations de France Compétences.

PRIOR	NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2025
I. PRIORITES NATIONALES				
1	Projet de salariés les moins qualifiés, à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	a) Priorités relatives au public cible	OUI
2	Projet de : - salariés reconnus inaptes - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1 point		OUI
4	Projet qui cible une formation d'une durée maximale de 1200 heures	2 points		OUI
5	Projet qui cible une formation certifiante portant sur une partie seulement des blocs de compétences constituant la certification, l'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.	1 point		OUI
II. PRIORITES REGIONALES				
6	Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours composé d'une VAE et d'une formation pour l'obtention de la certification. - Une formation qui suit l'obtention du CléA - Formation avec une mobilisation du CPF en amont permettant de présenter un parcours réduit - Formation se déroulant Hors temps de travail	1 point	b) Priorités relatives au projet de formation	OUI MAJ CPI janvier 2025
7	Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement attesté par un partenaire : Région, OPCO, DREETS, FSE Ou un cofinancement d'une entreprise en cas de mobilité EXTERNE au minimum 15 jours ouvrés de salaire en co-financement (soit sur la formation soit sur le stage)	2 points		OUI MAJ CPI janvier 2025
8	Projet ciblant: - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste validée par CA transitions Pro Occitanie 28/11/2024 à partir de la liste du CREFOP) https://bit.ly/41DORLT - ou un métier émergent (Liste établie par France compétences 12.2023) https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/12/Metiers-enevolution-ou-en-emergence 2024.pdf	3 points	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI MAJ CPI Janvier 2025
9	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. https://www.transitionspro- occitanie.fr/images/espace_telechargement/2022/transitionspro-occitanie- secteurs-dont-le-taux-d-emploi-diminue-01-2022.pdf	3 points		OUI
10	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel (<121h34)	1 point		OUI MAJ CPI Janvier 2025

MAJ: 11/12/2024